

interurbains. En 1956, on comptait environ 18 millions d'appels locaux par jour. Quant aux appels interurbains le chiffre atteint actuellement presque les 400,000. Mais le nombre d'appels monte continuellement.

L'honorable M. Pratt: Je songeais au nombre de téléphones qui sont installés dans Québec et Ontario. Ce chiffre comprend-il les appareils branchés sur le standard d'une maison de commerce, par exemple?

L'honorable M. Bouffard: Il s'agit des abonnés, mais non des postes additionnels.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Me serait-il permis de poser une question? Le sénateur nous dirait-il quelle mesure régit les compagnies de téléphone, sous la compétence fédérale?

L'honorable M. Bouffard: La loi sur les chemins de fer du Canada. Toutes les dispositions conférant l'autorité en la matière à la Commission des transports figurent dans cette loi.

L'honorable M. Isnor: Le sénateur pourrait-il nous expliquer comment la somme de 350 millions de dollars dont il a fait état a été dépensée?

L'honorable M. Bouffard: Je signale tout d'abord qu'en 1947, par exemple, le nombre des téléphones ne s'élevait qu'à 1,306,000, tandis qu'à l'heure actuelle il a presque doublé pour atteindre 2,873,000. De 1928 à 1947, le nombre des clients a passé de 714,000 à 1,306,000; la longueur des câbles souterrains, de 1,694,000 milles à 3,542,000 milles; les câbles aériens de 551,000 milles à 1,153,000 milles; le personnel, de 16,000 à 23,000. De 1947 à 1956, le personnel de son bureau central a été porté de 430 à 733. Pour répondre à de telles augmentations dans son exploitation, la compagnie a dû affecter de fortes sommes aux immobilisations. C'est ce qui prend tant d'argent.

L'honorable M. Isnor: J'ai une autre question à poser. Le capital de la compagnie a été porté à 350 millions. Quel est actuellement le solde en main?

L'honorable M. Bouffard: J'y arrive. Aujourd'hui, il reste pour 34 millions d'actions dans le trésor. Quand les cotisations prévues aux termes du Plan d'achat d'actions pour les employés auront été déduites, il n'en restera plus que 26 millions. Un montant de 26 millions est loin de suffire aux frais d'exploitation. La compagnie doit construire un outillage, très spécialisé, qui doit être établi environ un an et demi à l'avance. Sans compter qu'à l'heure actuelle 25,000 demandes de service téléphonique sont en souffrance. Le nombre des abonnés augmente de

10,000 par mois. Un grand nombre, qui partagent leur ligne avec d'autres, réclament une ligne individuelle avec téléphone automatique. En même temps qu'elle répond à ces demandes, la compagnie doit améliorer son outillage et ses installations. Les demandes de service d'une catégorie supérieure dépassent 53,000. La compagnie devra aussi organiser le service direct qui permettra aux abonnés de téléphoner directement d'une ville à l'autre, comme on le fait aux États-Unis, pour accélérer la poursuite des affaires.

Le coût du programme d'expansion que la compagnie doit exécuter au cours des cinq prochaines années s'élève à 962 millions de dollars. Ce programme est déjà établi. Les honorables sénateurs seraient peut-être intéressés de connaître le montant des dépenses, par année.

1958	191 millions
1959	204 millions
1960	197 millions
1961	199 millions
1962	181 millions

Naturellement, toutes ces dépenses ne seront pas couvertes par l'émission de nouvelles actions au montant de 500 millions de dollars, que la compagnie peut mettre sur le marché si on l'y autorise. Les obligations qu'on vendra au public sous forme de dette fondée fourniront environ 40 p. 100 des fonds. La compagnie recourra également à son fonds de dépréciation qu'elle placera dans l'entreprise. L'argent nécessaire à ces dépenses, soit un total de 962 millions de dollars en cinq ans, viendra de trois sources, la dépréciation, la dette fondée et le capital social.

L'honorable M. Lambert: Puis-je demander à l'honorable sénateur s'il est en mesure de nous dire en quelques mots ce qu'il en coûtera à la compagnie pour maintenir un service national, y compris le versement de loyer aux provinces pour des installations exploitées par la compagnie mais appartenant à des gouvernements provinciaux?

L'honorable M. Bouffard: Je ne suis pas en mesure de vous en fournir le détail, mais étant donné qu'on a l'intention de déferer le projet de loi au comité, il s'y trouva alors des représentants de la compagnie qui seront en mesure de vous fournir ces renseignements.

L'honorable M. Lambert: Merci.

L'honorable M. Isnor: Quelque chose m'intrigue en ce qui concerne les dépenses. Voici: prévoyez-vous des dépenses pour le prolongement du réseau en dehors de vos propres frontières, soit Québec et Ontario?